

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1786

17 juin 2016

SOMMAIRE

ForVEI Luxembourg Holding S.à r.l.	85718	Spectrum Brands Lux IV S.à r.l.	85686
Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.	85727	Spectrum Brands Lux IV S.à r.l.	85692
Joja Assets S.A.	85728	Spotcap Global S.à r.l.	85692
Jovial Learner S.à r.l.	85718	Spotcap (GP) S.à r.l.	85691
Junglinster S.à r.l.	85726	Stavos Luxembourg	85728
K&D Development	85727	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl ..	85692
K.F. Finance S.A.	85718	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	85683
K&F Motorsport S.à r.l.	85728	S.u.P. Capricorn SICAV-FIS	85684
Lionfish Luxembourg S.à r.l.	85727	S.u.P. Leo SICAV-FIS	85684
Logicor (River) Holdco S.à r.l.	85728	S.u.P. Libra SICAV-FIS	85685
Logicor (River) S.à r.l.	85728	S.u.P. Libra SICAV-FIS	85685
Mitotech S.A.	85715	S.u.P. Scorpio SICAV-FIS	85685
Reconsultholding S.à r.l.	85727	Suridam Invest III S.C.Sp.	85699
Reconsult III Mainz S.à r.l.	85727	Suridam Management S.à r.l.	85700
Rowan Rigs S.à r.l.	85727	UBS (Lux) Sicav 1	85682
Sideref Sàrl	85701	VEB-Leasing Europe S.à r.l.	85682
SM Lux TopCo	85701	Vejelium Invest S.A.	85683
Société Luxembourgeoise de Gestion d'Inves- tissements S.à r.l.	85686	Volytlyab Holding	85682
		Westenwind S.à r.l.	85683

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société en date du 21 mars 2016

L'Assemblée Générale de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur Thomas ROSE, comme président du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2020;
2. de renommer PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016090446/16.

(160058948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Voltylab Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 196.602.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 7 avril 2016 que:

- Les démissions de Mr. Daniel Pierre, Mme Nisia Ngo Bayiha et Mr. Maxime Toque de leur poste d'administrateur ainsi que la démission de Mr. Daniel Pierre de son poste de Président du Conseil d'administration ont été acceptées avec effet au 6 avril 2016.

- La démission de Fin-Contrôle S.A. de son poste de Commissaire a été acceptée avec effet au 6 avril 2016.

- Mr. Patrick Moinet, employé privé résidant professionnellement 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Mme Sandrine Bisaro, employée privée résidant professionnellement 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Mr. Gilles Depienne, employé privé résidant professionnellement 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

- Mr. Patrick Moinet, employé privé résidant professionnellement 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

- La Société à Responsabilité Limitée NeoConsult S.à r.l., ayant son siège social L-8399 Windhof (Grand-Duché de Luxembourg), 11, route des Trois Cantons et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.448 a été nommée au poste de Commissaire de la Société en remplacement du Commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

- Le siège de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016090452/28.

(160058677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

VEB-Leasing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Par résolutions signées en date du 1^{er} avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Ivan Vasyukov, avec adresse au 22, Narimanovskaya Street, Bld 2, Appt 150, 107564 Moscou, Russie, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
2. Nomination d'Alan O'Driscoll, avec adresse au 1, Grants Row Mount Street Lower, D02 HX96 Dublin 2, Irlande, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016090455/15.

(160058590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Vejelium Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 121, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 203.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016090456/12.

(160058448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Westenwind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.449.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Westenwind S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant

Référence de publication: 2016090461/13.

(160059114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS vom 11. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Wendelin Schmitt (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.
Für S.u.P. Aquarius SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092267/26.

(160060996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

S.u.P. Capricorn SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.206.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Capricorn SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Capricorn SICAV-FIS vom 11. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Wendelin Schmitt (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.
Für S.u.P. Capricorn SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092268/25.

(160060995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Leo SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Leo SICAV-FIS vom 11. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Wendelin Schmitt (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.
Für S.u.P. Leo SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092269/24.

(160060994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092270/11.

(160060993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

S.u.P. Libra SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.210.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Libra SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Libra SICAV-FIS vom 11. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Wendelin Schmitt (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.

Für S.u.P. Libra SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092271/24.

(160061002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

S.u.P. Scorpio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 196.871.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Scorpio SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Scorpio SICAV-FIS vom 11. April 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Wendelin Schmitt (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)
- Herr Dieter Baumann (Mitglied)
- Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2016.
Für S.u.P. Scorpio SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016092272/25.

(160060997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

SLGI S.à r.l., Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.932.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.708.

Dans le cadre des contrats de cession d'actions signés en date du 18 janvier 2016, entre la Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S. à R.L. (SLGI) et:

- M. Pâris MOURATOGLOU;
- M. David CORCHIA;

le gérant unique déclare exacte la répartition des parts sociales suivante:

- Pierre Dagallier: 9.868.639 parts sociales
- SLGI S.à R.L.: 3.550.241 parts sociales
- Christine Dagallier: 513.120 parts sociales

Nombre total de parts sociales: 13.932.000 parts sociales

Le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092279/18.

(160061085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Spectrum Brands Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 205.072.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fourth day of March.

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Spectrum Brands Lux III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Spectrum Brands Lux IV S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 March 2016 (the "Articles") not yet published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create mandatorily redeemable preferred shares which will have specific features to be described in the Articles as amended in the Third Resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty-five million euro (EUR 925,000,000) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to nine hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 925,012,500) by creating and issuing a total number of nine hundred twenty-five million (925,000,000) mandatorily redeemable preferred shares (collectively referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for nine hundred twenty-five million (925,000,000) New Shares which are fully paid up by a contribution in kind consisting of two hundred ninety-six thousand seven hundred and ten (296,710) own shares each having a nominal value of one euro (EUR 1) that the Sole Shareholder currently holds in as treasury shares (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the sole manager of the Company has valued the above-mentioned Contribution at nine hundred twenty-five million euro (EUR 925,000,000), which in the reasonable belief of the sole manager of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange.

The Contribution is fully allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 15 and 16 of the Articles, which shall now read as follows:

5. "Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at nine hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 925,012,500) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (herein defined as the "Ordinary Shares"), each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), (ii) nine hundred twenty-five million (925,000,000) mandatorily redeemable preferred shares which will be treated as preferred equity for U.S. federal income tax purposes (herein defined as the "MRPS"), each with a nominal value of one euro (EUR 1.-). The Ordinary Shares and the MRPS shall be referred to as the "Shares."

5.2 The holders of the Ordinary Shares are together referred to as the "Ordinary Shareholders". The holders of the MRPS are together referred to as the "MRP Shareholders". The Ordinary Shareholders, and the MRP Shareholders are together hereinafter referred to as the "Shareholders".

5.3 The MRPS cannot be converted into Ordinary Shares.

5.4 Any share premium paid by a MRP Shareholder at the moment of issuance of MRPS by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the Shareholders' Meeting, paid into a special share premium account (the "MRPS Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence), which shall be exclusively reserved to the MRPS subscribed by the MRP Shareholders (the "MRPS Premium"). The MRPS Premium paid into the MRPS Premium Account shall not be reimbursed to any Shareholder other than the MRP Shareholders.

5.5 Any Ordinary Share Premium (the "Ordinary Share Premium") paid by an Ordinary Shareholder at the moment of issuance of Ordinary Shares by the Company, whether at incorporation or at the moment of a capital increase, shall be, unless decided otherwise by the Shareholders' Meeting, paid into a special share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") to be created at the moment of such subscription (unless already in existence).

5.6 In the event of transfer of shares by a MRP Shareholder, the MRPS Premium shall remain attached to the MRPS.

5.7 All MRPS shall be identical in all respects and are redeemable shares.

5.8 The MRPS shall be redeemable (a) upon request of the Company after the fifth anniversary of their issuance and/or (b) in accordance with these Articles are mandatorily after nineteen (19) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatorily Redemption Date"). The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Luxembourg Law, including for the avoidance of doubt the Ordinary Share Premium, or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled by an affirmative vote of the Shareholders.

5.9 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the share capital; the reserve may only be used to increase the share capital by capitalisation of reserves (the "Special Reserve").

5.10 Except as provided otherwise in these Articles the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to (i) the nominal value of the MRPS (ii) plus any accrued but unpaid dividend (iii) plus any outstanding MRPS Premium in connection with the outstanding MRPS, such MRPS Premium having been credited to the MRPS Premium Account of the Company to that effect (the "Redemption Price").

5.11 Redemption Procedure: At least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRP Shareholder, at its address last shown in the register of Shareholders, notifying such

MRP Shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the Shareholders' Meeting resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

5.12 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts in favour of the Ordinary Shareholders. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.13 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.14 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law."

15. "Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatorily when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the following:

(a) First, each MRPS entitles its holder to an annual preferential and cumulative dividend ("MRPS Dividend") at the annual rate of 12 month Euribor + 5% of (i) the nominal value of the MRPS, (ii) plus any accrued but unpaid dividend (iii) plus MRPS Premium related thereto, which shall accrue daily, and compound annually, from the date of issuance and be calculated assuming a 365-day year.

(b) Second, the Shareholders' Meeting will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of the MRPS Dividend. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them or transfer it to the reserves or carry it forward. For avoidance of any doubt, no dividends will be paid to the Ordinary Shareholders if there are any accumulated unpaid MRPS Dividends.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s)."

16. "Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 15. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 First, after payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRP Shareholders or, in case there is a plurality of MRP Shareholders, each MRP Shareholder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the Redemption Price.

16.3 For the avoidance of doubt and to the extent permitted by Luxembourg Law, the MRP Shareholder shall not be entitled to receive any other liquidation proceeds.

16.4 Afterwards, after the payment of the Redemption Price, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour de mars.

Par-devant le soussigné Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Spectrum Brands Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Spectrum Brands Lux IV S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 21 mars 2016 (les "Statuts"), pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Laquelle comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes, prises conformément à l'article 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu de duquel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, et les décisions de l'Associé Unique sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit:

Première résolution

L'Associé unique décide de créer des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables qui auront les particularités décrites dans les Statuts tels que modifiés par la Troisième Résolution.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-cinq millions d'euros (925.000.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze-mille cinq cents euros (12.500 EUR) à neuf cent vingt-cinq millions douze-mille cinq cents euros (925.012.500 EUR) par la création et l'émission d'un nombre total de neuf cent vingt-cinq millions (925.000.000) de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à neuf cent vingt-cinq millions (925.000.000) de Nouvelles Parts Sociales qui sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent dix (296.710) de ses parts sociales ayant une valeur nominal d'un euro (1 EUR) chacune, que l'Associé Unique détient actuellement dans ses propres parts sociales (l'"Apport").

Tel qu'il ressort du certificat d'évaluation présenté au notaire soussigné, le gérant unique de la Société a évalué l'Apport susmentionné à neuf cent vingt-cinq millions d'euros (925.000.000 EUR), et le gérant unique de la Société croit raisonnablement que cette somme (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égale aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange.

L'Apport est intégralement alloué au capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 15 et 16 des Statuts, désormais libellés comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt-cinq millions douze-mille cinq cents euros (925.012.500 EUR) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (définies comme les "Parts Sociales Ordinaires") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) neuf cent vingt-cinq millions (925.000.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables qui seront traitées comme des parts sociales privilégiées pour les besoins de l'impôt des Etats-Unis (définies comme les "Parts Sociales MRP"), ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales MRP sont désignées ensemble comme les "Parts Sociales".

5.2 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont désignés ensemble comme les "Associés Ordinaires". Les détenteurs de Parts Sociales MRP sont désignés ensemble comme les "Associés MRP". Les Associés Ordinaires et les Associés MRP sont désignés dans le présent document comme les "Associés".

5.3 Les Parts Sociales MRP ne peuvent pas être converties en Parts Sociales Ordinaires.

5.4 Toute prime d'émission payée par un Associé MRP au moment de l'émission des Parts Sociales MRP par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales MRP") qui devra être créé au moment de telles souscriptions (à moins qu'il n'existe déjà), et être exclusivement réservé aux Parts Sociales MRP souscrites par les Associés MRP (la "Prime d'Emission des Parts Sociales MRP"). Les Primes d'Emission des Parts Sociales MRP payées dans le Compte d'Emission des Parts Sociales MRP ne pourront être remboursées qu'aux Associés MRP.

5.5 Toute Prime d'Emission Ordinaire (la "Prime d'Emission Ordinaire") payée par un Associé Ordinaire au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires par la Société, que ce soit à la constitution ou au moment d'une augmentation de capital, devra, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale, être payée sur un compte de prime d'émission spécial (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires") qui devra être créé au moment de telles souscriptions (à moins qu'il n'existe déjà).

5.6 Dans le cas d'une cession de parts sociales par un Associé MRP, la Prime d'Emission des Parts Sociales MRP restera attachée aux Parts Sociales MRP.

5.7 Toutes les Parts Sociales MRP seront identiques à tous les égards et sont des parts sociales rachetables.

5.8 Les Parts Sociales MRP sont rachetables (a) à la demande de la Société après le cinquième anniversaire de leur émission, et/ou (b) le sont obligatoirement, conformément aux présents Statuts après dix-neuf (19) années à compter de la date d'émission des Parts Sociales MRP (la "Date Obligatoire de Rachat"). Le rachat des Parts Sociales MRP peut être effectué uniquement en utilisant des sommes disponibles conformément à la loi luxembourgeoise, y compris pour éviter tout doute la Prime d'Emission Ordinaire, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée pour les besoins d'un tel rachat. Les Parts Sociales MRP rachetées peuvent être annulées par un vote positif des Associés.

5.9 Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les Parts Sociales MRP rachetées doit être versé sur un compte de réserve lequel ne peut pas être distribué aux Associés sauf en cas de réduction du capital émis; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital émis par une incorporation des réserves (la "Réserve Spéciale").

5.10 Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des Parts Sociales MRP devant être payé en numéraire ou en nature, sera égal (i) à la valeur nominale des Parts Sociales MRP (ii) plus tout dividende échu mais non encore payé (iii) plus toute Prime d'Emission de Parts Sociales MRP restante, liée aux Parts Sociales MRP restantes, une telle Prime d'Emission des Parts Sociales MRP ayant été créditée sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales MRP de la Société à cet effet (le "Prix de Rachat").

5.11 Procédure de Rachat: Une notification écrite sera envoyée à chaque Associé MRP enregistrée par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des Associés, laquelle notifiera à cet Associé MRP le nombre des Parts Sociales MRP à être rachetées et indiquera la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de remettre les Parts Sociales MRP à la Société pour leur rachat et la date prévue de l'Assemblée Générale décidant le rachat des Parts Sociales MRP. Le prix de rachat de ces Parts Sociales MRP sera payable à l'ordre du détenteur dont le nom figure sur le registre des Associés comme étant leur propriétaire sur le compte bancaire tel que fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.

5.12 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes en faveur des Associés Ordinaires. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, attribuer tout montant apporté à un apporteur.

5.13 Toutes les Parts Sociales confèrent les mêmes droits sauf stipulations contraires des présents Statuts.

5.14 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

15. Distributions sur les parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent sont prélevés et affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut par une résolution des Associés déclarer des dividendes conformément à ce qui suit:

(a) Premièrement, chaque Part Sociale MRP donne le droit de recevoir un dividende privilégié et cumulatif (le "Dividende MRP") au taux annuel de Euribor 12 mois + 5% calculé sur (i) la valeur nominale des Parts Sociales MRP (ii) plus tout dividende échu mais non payé (iii) plus toute Prime d'Emission MRP y attachée, qui court de manière journalière à partir de la date d'émission et qui est calculé annuellement depuis la date d'émission, sur la base d'une année de 365 jours.

(b) Deuxièmement, l'Assemblée Générale pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après le paiement des Dividendes MRP. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende aux Associés Ordinaires proportionnellement au pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social

de la Société ou le transférer à un compte de réserve ou le reporter. Afin d'écartier tout doute, aucun dividende ne sera payé aux Associés Ordinaires s'il existe des Dividendes MRP accumulés mais non payés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes à aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social si l'état comptable fait apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne dépassera pas, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, auxquels sont additionnés les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et auxquels sont soustraites les pertes reportées et les sommes allouées à une réserve devant être constituée selon les dispositions de la Loi de 1915 ou des présents Statuts, et que (ii) de telles sommes ainsi distribuées ne correspondant pas aux bénéfices actuellement réalisés pourront être recouvrées auprès du/des Associés concernés."

16. "Dissolution et liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale en conformité avec les dispositions de la Loi Luxembourgeoise et l'Article 15 des présents Statuts. Si à cet instant la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, selon son bon vouloir, décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs de la Société, connus ou inconnus.

16.2 Premièrement, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ou la mise en compte des sommes à cet effet, les Associés MRP, ou au cas où il y aurait plusieurs Associés MRP, chaque Associé MRP aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal au Prix de Rachat.

16.3 Pour éviter tout doute et dans la mesure autorisée par la Loi luxembourgeoise, les Associés MRP n'auront pas le droit de recevoir tout autre produit de la liquidation.

16.4 Par la suite, après le paiement du Prix de Rachat, le surplus sera payé aux Associés Ordinaires proportionnellement au pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la société."

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incomberont à la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare ici que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, qui est connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/5032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016092282/293.

(160060856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Spotcap (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.427.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 avril 2016

En date du 11 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Tobias TRIEBEL, né le 9 décembre 1981 à Düsseldorf, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 42, Rosenthaler Str., 10178 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jens WOLOSZCZAK, né le 9 janvier 1984 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 42, Rosenthaler Str., 10178 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Tobias TRIEBEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Jens WOLOSZCZAK, gérant de catégorie A
- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Spotcap (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2016092284/24.

(160060919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Spectrum Brands Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 205.072.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092283/9.

(160061428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Spotcap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.625,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.472.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 11 avril 2016

En date du 11 avril 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Tobias TRIEBEL, né le 9 décembre 1981 à Düsseldorf, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 42, Rosenthaler Str., 10178 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jens WOLOSZCZAK, né le 9 janvier 1984 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 42, Rosenthaler Str., 10178 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Tobias TRIEBEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Jens WOLOSZCZAK, gérant de catégorie A
- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Spotcap Global S.à r.l.

Référence de publication: 2016092285/24.

(160060920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sun Life Assurance Company of Canada, a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 29th, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.293, incorporated by a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on January 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1119 on May 26, 2011 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on August 27, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2933 on October 27, 2015 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Renaming the issued MRPS to class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”) and creation of a new class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”);

2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 6,600,000.- (six million six hundred thousand US Dollars) by the issue of 20,000,000 (twenty million) Class B MRPS with a par value of USD 0,33 (thirty three cents) each;

3. Allocation of an amount of USD 660,000.- (six hundred sixty thousand US Dollars) to the Class B MRPS legal reserve of the Company;

4. Subscription and payment of 20,000,000 (twenty million) Class B MRPS, with a share premium attached to the Class B MRPS of USD 642,740,000.- (six hundred forty-two million seven hundred forty thousand US Dollars) and allocation of the amount of USD 660,000.- (six hundred sixty thousand US Dollars) to the Class B MRPS legal reserve of the Company, by the Sole Shareholder by a contribution in cash;

5. Amendment of article 5, 14.3 and 18.3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above matters;

6. Any other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to rename the issued 69,000,000 (sixty-nine million) MRPS to Class A MRPS and to create a new Class B MRPS.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 6,600,000.- (six million six hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 25,304,499.99 (twenty five million three hundred four thousand four hundred ninety nine US Dollars and ninety nine cents) to the amount of USD 31,904,499.99 (thirty-one million nine hundred four thousand four hundred and ninety-nine US Dollars and ninety nine cents) represented by 7,680,303 (seven million six hundred eighty thousand three hundred three,) Ordinary Shares, 69,000,000 (sixty-nine million) Class A MRPS and 20,000,000 (twenty million) Class B MRPS with a par value of USD 0,33 (thirty three cents) each.

Third resolution

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declared to:

- subscribe for 20,000,000 (twenty million) Class B MRPS with a par value of USD 0,33 (thirty three cents) each for an amount of USD 6,600,000.- (six million six hundred thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the Class B MRPS amounting to USD 642,740,000.- (six hundred forty-two million seven hundred forty thousand US Dollars);

- allocate to the Class B MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 660,000.- (six hundred sixty thousand US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 650,000,000.- (six hundred and fifty million US Dollars) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5, 14.3 and 18.3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

“ Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at USD 31,904,499.99 (thirty-one million nine hundred four thousand four hundred and ninety-nine US Dollars and ninety nine cents), represented by three (3) classes of shares as follows: 7,680,303 (seven million six hundred eighty thousand three hundred three) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), 69,000,000 (sixty-

nine million) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”) and 20,000,000 (twenty million) class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), with a par value of USD 0,33 (thirty three cents). The Class A MRPS and the Class B MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”, while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Class A MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class A MRPS. The shareholder owning Class B MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of the Class B MRPS.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares, Class A MRPS or Class B MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the “Ordinary Shares' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class A MRPS shall be booked in a Class A MRPS' share premium account (the “Class A MRPS' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid;

- any share premium paid on the Class B MRPS shall be booked in a Class B MRPS' share premium account (the “Class B MRPS' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the relevant Class of MRPS upon which the share premium was paid.

5.6 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose). MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the shares of a Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the “Final Mandatory Redemption Date”);

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its shares in this Class of MRPS provided such request is approved by the board of managers;

- (iii) the holder of any Class of MRPS that has been redeemed is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed shares of the relevant Class of MRPS (the “Redemption Price”) equal to:

- the par value of the redeemed shares; plus

- all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus

- an amount corresponding to a portion of the relevant MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the relevant MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption; plus

- an amount corresponding to the portion of the relevant MRPS' Reserve Account (as such expression is defined in article 5.11 below) divided by the number of outstanding shares of the relevant Class of MRPS prior to the redemption.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the shares of a Class of MRPS;

- (ii) all or part of a Class of MRPS will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective par value of the shares of that particular Class of MRPS, accrued and unpaid dividends, the relevant MRPS' Share Premium Account and the relevant MRPS' Reserve Account if any. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Class A MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend which rate will be determined by the general meeting of the shareholders of the Company.

5.9 The holder of Class B MRPS will be entitled to an annual cumulative dividend which rate will be determined by the general meeting of the shareholders of the Company.

5.10 The holder of a Class of MRPS will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made, to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) a Class of MRPS is redeemed by the Company or retracted by the holder of that particular Class of MRPS; or
- (iii) the Company is wound-up.

5.11 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders, decide(s) to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of a Class of MRPS, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked, as applicable, in a Class A MRPS' reserve account (the "Class A MRPS' Reserve Account") or in a Class B MRPS' reserve account (the "Class B MRPS' Reserve Account").

5.12 In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 14. Powers and voting rights. [...]

14.3 Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has a sole shareholder, holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares are only entitled to limited voting rights. Holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares can only vote on the following restricted matters:

- the issue of new MRPS;
 - the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to each Class of MRPS;
 - any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares;
- and
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares.

Where the Company has more than one shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right together with the Ordinary Shares and each MRPS holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of MRPS.

Where the Company has a sole shareholder, such shareholder shall have all powers that would otherwise be conferred on the general meeting of the shareholders and has sole authority to approve and adopt shareholder resolutions.

Where there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights proportionate with his shareholdings.

18.3 The power of the board of managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of MRPS according to the par value of the MRPS increased by any accrued but unpaid dividends, any relevant MRPS' Share Premium Account and relevant MRPS' Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's share capital by the holder of such shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 6,600,- (six thousand six hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sun Life Assurance Company of Canada, une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social situé à 150 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1J9, Canada (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Me Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé de Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.293, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1119 le 26 mai 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2933 le 27 octobre 2015 (la «Société».

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination des PPOR émises en parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») et création d'une nouvelle catégorie de PPOR de classe B (les «PPOR de Classe B»);

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 6.600.000,- (six millions six cent mille dollars américains) par l'émission de 20.000.000 (vingt millions) de PPOR de Classe B d'une valeur nominale de USD 0,33 (trente cents) chacune;

3. Allocation d'un montant de USD 660.000,- (six cent soixante mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société;

4. Souscription et paiement de 6.600.000 (six millions six cent mille) PPOR de Classe B, avec une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B de USD 642.740.000,- (six cent quarante-deux millions sept cent quarante mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 660.000,- (six cent soixante mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

5. Modification de l'article 5, 14.3 et 18.3 des statuts de la Société pour refléter les points ci-dessus;

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renommer 69.000.000 (soixante-neuf millions) PPOR émises en PPOR de Classe A et de créer une nouvelle catégorie de PPOR de Classe B.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 6.600.000 (six millions six cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 25.304.499,99 (vingt-cinq millions trois cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf cents) à un montant de USD 31.904.499,99 (trente-et-un millions neuf cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf cents) représenté par 7.680.303 (sept millions six cent quatre-vingt mille trois cent trois) Parts Ordinaires, 69.000.000 (soixante-neuf millions) PPOR de Classe A et 20.000.000 (vingt millions) PPOR de classe B d'une valeur nominale de USD 0,33 (trente-trois cents) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique, agissant ès-qualité, a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 20.000.000 (vingt millions) de PPOR de Classe B ayant une valeur nominale de USD 0,33 (trente-trois cents) chacune pour un montant total de USD 6.600.000 (six millions six cent mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de Classe B d'un montant de USD 642.740.000,- (six cent quarante-deux millions sept cent quarante mille dollars américains);

- allouer à la réserve légale PPOR de Classe B de la Société le montant de USD 660.000,- (six cent soixante mille dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 650.000.000 (six cent cinquante millions de dollars américains) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé et l'apport ayant été réalisé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, 14.3 et 1-3 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 31.904.499,99 (trente-et-un millions neuf cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf cents) représenté par trois (3) catégories de parts comme suit: 7.680.303 (sept millions six cent quatre-vingt mille trois cent trois) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), 69.000.000 (soixante-neuf millions) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR de Classe A») et 20.000.000 (vingt millions) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (les «PPOR de Classe B») d'une valeur nominale de USD 0,33 (trente-trois cents) chacune. Les PPOR de Classe A et les PPOR de Classe B sont ci-après dénommées individuellement comme une «Catégorie de PPOR», tandis qu'elles sont collectivement dénommées les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après dénommées individuellement une «Part» et collectivement les «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des PPOR de Classe A bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe A. L'associé détenant des PPOR de Classe B bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des PPOR de Classe B.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires, des PPOR de Classe A ou des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de parts ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») qui devra rester attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe A devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe A (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe A») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- toute prime d'émission payée pour des PPOR de Classe B devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de PPOR de Classe B (le «Compte Prime d'Emission PPOR de Classe B») qui devra rester attaché à la Catégorie de PPOR pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi sans préjudice des conditions requises à l'article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée avec des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou de bénéfices résultant d'une nouvelle émission réalisée à des fins de rachat). Les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les parts d'une Catégorie de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle la Catégorie de PPOR a été émise (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur d'une Catégorie de PPOR peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat d'une partie ou de toutes ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR à condition que cela ait été approuvé par le conseil de gérance;

(iii) le détenteur de toute Catégorie de PPOR dont les parts auront été rachetées pourra recevoir un paiement en numéraire ou en nature par parts rachetées de la Catégorie de PPOR concernée (le «Prix de Rachat») égal à:

- la valeur nominale des parts rachetées; plus
- tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de parts rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission PPOR concerné égal au solde du Compte Prime d'Emission de PPOR pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat; plus
- un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve PPOR (tel que défini à l'article 5.11 ci-dessous) pertinent divisé par le nombre de parts de la Catégorie de PPOR concernée existantes préalablement au rachat.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les PPOR peuvent être converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasion(s)) par écrit la conversion de toutes ou partie de ses parts détenues dans cette Catégorie de PPOR en Parts Ordinaires;

(ii) toute ou partie d'une Catégorie de PPOR sera convertie en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale respective des parts de la Catégorie de PPOR concernée, aux dividendes accumulés et non payés, au Compte Prime d'Emission de PPOR concerné ainsi qu'au Compte de Réserve PPOR concerné le cas échéant. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre approprié de Parts Ordinaires.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de PPOR de Catégorie A bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif dont le taux sera déterminé par l'assemblée générale des associés.

5.9 Le détenteur de PPOR de Catégorie B bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif dont le taux sera déterminé par l'assemblée générale des associés.

5.10 Le détenteur d'une Classe de PPOR aura uniquement droit à un paiement de dividende à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants disponibles, pour qu'après chaque paiement de dividende, elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois (3) événements suivants ait eu lieu:

- (i) la distribution d'un paiement de dividende soit approuvée; ou
- (ii) une Catégorie de PPOR soient rachetée par la Société ou par le détenteur de cette Catégorie de PPOR; ou
- (iii) que la Société soit dissoute.

5.11 Dans le cas où les bénéfices seraient suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, mais que l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prennent aucune décision relative à la distribution d'un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur d'une Catégorie de PPOR sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée, le cas échéant, dans un compte de réserve PPOR de Catégorie A (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie A») ou dans un compte de réserve PPOR de Catégorie B (le «Compte de Réserve PPOR de Catégorie B»).

5.12 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que prévu à l'article 18 ci-dessous.

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote. [...]

14.3 Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les détenteurs de PPOR ont seulement des droits de vote limités. Les détenteurs de PPOR ne peuvent uniquement voter sur les matières restrictivement énumérées comme suit:

- l'émission de nouvelles PPOR;
- la détermination du taux de dividende cumulatif préférentiel attaché à chaque Catégorie de PPOR;
- toute modification proposée relative au droit préférentiel de distributions en cas de liquidation, des PPOR sur les Parts Ordinaires; et
- la conversion des PPOR en Parts Ordinaires.

Lorsque la Société a plus d'un associé, chaque PPOR donne droit à un droit de vote identique ensemble avec les Parts Ordinaires et chaque détenteur de PPOR a des droits de vote proportionnels à son pourcentage de détention de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Lorsque la Société a un associé unique, cet associé aura tous pouvoirs autrement dévolus à l'assemblée générale des associés et aura l'autorité unique pour approuver et adopter les décisions d'associé.

Lorsqu'il y a plus d'un associé, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé préalablement en priorité au détenteur de PPOR en fonction de la valeur nominale des PPOR augmenté par tout dividende cumulé mais non payé, le Compte Prime d'Emission PPOR existant le cas échéant ainsi que le Compte de Réserve PPOR existant le cas échéant. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir (le cas échéant) le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.600.- (six mille six cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092292/366.

(160061098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Suridam Invest III S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 8 B, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 205.304.

Excerpts of the limited partnership agreement of Suridam Invest III S.C.SP., a special limited partnership, executed on 31 march 2016

1. Partners who are jointly and severally liable. Suridam Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8 B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.771 (the "General Partner").

2. Name, Purpose, Registered Office, Business year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name "Suridam Invest III S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose (objet social) of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Partnership is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is located at 8 B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of this Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (faute délibérée) or gross negligence (négligence grave).

The General Partner shall represent the Partnership vis-à-vis third parties.

4. Date on which the Partnership begins and the date on which it ends. The Partnership begins as from 31 March 2016 and runs for an indefinite term.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extraits du contrat social (Limited Partnership Agreement) de Suridam Invest III S.C.SP., une société en commandite spéciale, exécuté le 31 mars 2016

1. Associés étant solidairement et indéfiniment responsables. Suridam Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 8 B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191771 (l'«Associé Commandité»).

2. Dénomination, Objet, Siège social, Exercice social.

(i) Dénomination

La société en commandite spéciale aura pour dénomination «Suridam Invest III S.C.Sp.» (la «Société»)

(ii) Objet

L'objet social de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, sociétés en commandites ou toute autre forme d'association et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité qui sert directement ou indirectement son objet social. La Société exerce tous les droits et obligations se rapportant à tous titres ou intérêts détenus dans d'autres sociétés.

(iii) Siège sociale

Le siège social de la Société est situé au 8 B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice Sociale

L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

3. Désignation du gérant et des pouvoirs de signature. La gérance de la Société incombe à l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité devra gérer la Société conformément aux dispositions du contrat social ainsi que dans le meilleur intérêt de la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés sera limitée aux cas de faute délibérée ou de négligence grave.

L'Associé Commandité représentera la Société vis-à-vis des tiers.

4. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle prend fin. La Société commence le 31 mars 2016, pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2016092293/78.

(160061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Suridam Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 8B, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 191.771.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 30 octobre 2015

En date du 30 octobre 2015, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg au:

- 8 B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Un des deux Gérants de la Société, Monsieur Stefan Justinger, a également transféré son adresse professionnelle au:

41 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SURIDAM MANAGEMENT S.À R.L.

Référence de publication: 2016092294/15.

(160060766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Sideref Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 38.361.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092297/9.

(160060786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

SM Lux TopCo, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.289.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March.

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her prevented colleague Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) Francisco Partners IV. L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 75030;

2) Francisco Partners IV-A. L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 75031;

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Chapter I. Form - Corporate name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company exists under the name of "SM Lux TopCo".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, convertible debt instruments, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies of the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such company or entity, and borrow or raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) divided into three million five hundred thousand (3,500,000) shares with a nominal value of one cent (USD 0,01.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve or any other reserves as may be decided by the shareholders.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as the details and dates of transfers.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares are freely transferable, subject to the provisions of any agreement to that effect that may be entered into from time to time amongst shareholders of the Company and to which the Company is a party.

The transfer of shares shall be carried out by means of a declaration of transfer in the aforementioned register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives, and in accordance with the rules on the assignment of claims laid down in article 1690 of the Civil Code. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

The Company may issue non-voting shares in accordance with article 44 of the Law that cannot represent more than 50% of the share capital of the Company.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital and Authorised Capital. The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

Subject to the provisions of any agreement to that effect that may be entered into from time to time amongst shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Company may redeem its own shares in accordance with the Law and the following conditions:

the redemption price per share shall be the higher of (a) the nominal value of each share, or (b) the value of the entitlement of each share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available;

the redemption must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles and be proposed equally to each shareholder of the same category and always subject to acceptance by each shareholder willing to offer its shares for redemption, except when the redemption is carried out for the purpose of reducing the losses of the Company. In such case, the redemption will be carried out between all the shareholders, proportionally to the shares that they hold.

The redeemed shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

The Company may have an authorised share capital under the conditions provided for by the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, when the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members. No director needs to be a shareholder of the Company.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Directors will hold office until their successors are elected. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, they may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual as permanent representative to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect another director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

The shareholders may also appoint observers to be defined, which will be entitled to attend all meetings of the board of directors but which are not vested with any voting rights, in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Director. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

Deliberations of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two Directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by one Director.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, one or more committees and subcommittees of the Board of Directors may be created, the power and capacity of each of them being determined by the Board of Director.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any director.

Art. 13. Delegation of Powers. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, when the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any director.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 17. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 June of each year, at 4.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form (formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form (formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding, subject to the more stringent conditions provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement, subject to any more stringent conditions provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast, subject to any more stringent conditions provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 25. Allocation of Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding a majority of the shares entitled to vote on such resolution, resolving:

(i) to distribute it to the classes of shares entitled to dividend in accordance with these Articles and any relevant provisions of any agreement that may be entered into from time to time among the shareholders of the Company and to which the Company is a party, with respect notably to any preferential right and pro rata of allocation of profits per class;

(ii) to carry it forward; or

(iii) to transfer it to a distributable reserve.

Art. 26. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law and subject to any more stringent conditions provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation of the Company

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated according to any preferential right provided for in any agreement to that effect that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, still in force upon liquidation of the Company or, absent such agreement being still in force at that time, to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three million five hundred thousand (3,500,000) shares have been subscribed as follows:

Francisco Partners IV. L.P.: two million three hundred thirty-one thousand four hundred twenty (2,331,420) shares (representing 66.6120% of the share capital of the Company); and

Francisco Partners IV-A.LP: one million one hundred sixty-eight thousand five hundred eighty (1,168,580) shares (representing 33.3880% of the share capital of the Company).

The whole being fully paid up by payment in cash, that the amount of thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The corporate capital is valued at EUR 31,213.80- at the day of the issuance of the blocking certificate.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as shareholders:

1. The number of Directors is fixed at four (4);

2. The following persons are appointed as Directors of the Company for an period ending at the issue of the annual general meeting to be held in 2021:

- Mr Robert MACLEAN, born in Glasgow, Scotland, on August 18, 1979, residing professionally at 207 Sloane Street, 2nd Floor, London, SW1X 9QX, United Kingdom;

- Mr Matt SPETZLER, born in New York, United States of America, on the 30th day of September 1979, residing professionally at Sloane Street, 2nd Floor, London SW1X 9QX, United Kingdom;

- Mr Cédric BRADFER, born in Chambéry, Belgium, on August 2, 1978, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs Constanze SCHMIDT, born in Gardelegen, Germany, on November 8th, 1976, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Resolved to elect the following as supervisory auditor (commissaire) of the Company, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2017:

- Mr Jonathan MURPHY, born in Dublin, Ireland, on February 9, 1984, and residing professionally at 207 Sloane Street, 2nd Floor, London, SW1X 9QX.

4. The registered office is established in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above parties, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorneys, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-unième jour de mars.

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1) Francisco Partners IV. L.P., une société existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles de Cayman, enregistrée auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro 75030;

2) Francisco Partners IV-A. L.P., une société existant sous les lois des Iles Cayman, avec siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles de Cayman, enregistrée auprès du "Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands" sous le numéro 75031.

Les deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination sociale - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de «SM Lux TopCo».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, obligations convertibles, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut aussi prendre part à toute à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, et accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, en ce incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit des tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés et/ou entités précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille Dollars Américains (35.000 USD) divisé en trois million cinq cents mille (3.500.000) actions avec une valeur nominale d'un cent (0,01 USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale ou toutes autres réserves selon la décision des actionnaires.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions nominatives doit être maintenu par la Société et doit préciser le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par cet actionnaire, et les paiements faits sur ces actions, ainsi que les détails et dates de transfert.

Lorsque la Société ne compte qu'un actionnaire, l'actionnaire unique peut céder librement ses actions.

Lorsque la Société compte plusieurs actionnaires, les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre évoqué ci-dessus, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil. Il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

La Société peut émettre des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi qui ne peuvent représenter plus de 50% du capital social de la Société.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social peut-être augmenté ou réduit à tout moment au moyen d'une résolution approuvée par les actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des modifications des Statuts.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, la Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

le prix de rachat par action est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque action, ou, (b) la valeur du droit de chaque action à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité dans la mesure où des sommes distribuables sont disponibles;

le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts et est proposé de façon égale à chaque actionnaire de la même catégorie et toujours sous réserve d'acceptation par chaque actionnaire désirant offrir ses actions au rachat, sauf lorsque le rachat est effectué dans le but de réduire les pertes de la Société. Dans une telle situation, le rachat s'effectuera auprès de tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

La société peut avoir un capital autorisé dans les conditions prévues par la loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Administration - Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'«Administrateur»). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Il n'est pas nécessaire, pour être administrateur, d'être actionnaire de la Société.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, l'/les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excèdera pas six ans. Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, l'/les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique en qualité de représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un autre administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Les Actionnaires peuvent nommer des observateurs à définir, qui pourront assister à toutes réunions du Conseil d'Administration mais qui ne sont investis d'aucun droit de vote, conformément aux dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou sur requête d'un Administrateur. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux Administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par un Administrateur.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, un ou plusieurs comités et sous-comités du Conseil d'Administration peuvent être créés, le pouvoir et la capacité de chacun d'eux étant déterminés par le Conseil d'Administration

Art. 12. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société est liée par la seule signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 17. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin de chaque année, à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sous réserve des dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel que ce compte est approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise si à tout moment la réserve légale tombe en dessous de ce montant pour quelque raison.

Le bénéfice restant est affecté par résolution d'un actionnaire ou des actionnaires détenant une majorité d'actions habilitées à voter sur cette résolution, décidant:

(i) de le distribuer aux classes d'actions ayant droit à dividende conformément à ces Statuts et à toutes dispositions pertinentes de tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, notamment eu égard à tout droit préférentiel et au pro rata de l'affectation des profits par classe;

(ii) de le reporter; ou

(iii) de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués conformément à tout droit préférentiel tel que prévu dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, encore en vigueur au moment de la liquidation de la Société ou, en l'absence d'accord étant encore en vigueur à ce moment, à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Le capital social a été évalué à 31.213,80- EUR, valeur au jour de l'émission du certificat de blocage.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ont été souscrites comme suit:

Francisco Partners IV. L.P.: deux million trois cent trente et un mille quatre cent vingt (2.331.420) actions (représentant 66,6120% du capital social de la Société); et

Francisco Partners IV-A.L.P: un million cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt (1.168.580) actions (représentant 33,3880% du capital social de la Société).

Les actions ont été libérées intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente cinq mille Dollars Américains (35.000 USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les comparantes susmentionnées, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'associées

1. le nombre de Administrateurs est fixé à quatre (4);

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Administrateurs de la Société pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Robert MACLEAN, né à Glasgow, Ecosse le 18 août 1979, demeurant professionnellement à 207 Sloane Street, 2nd Floor, Londres, SW1X 9QX, Royaume Uni;
- Monsieur Matt SPETZLER, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 207 Sloane Street, 2nd Floor, Londres, SW1X 9QX, Royaume Uni;
- Monsieur Cédric BRADFER, né à Chambéry (Belgique), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Constanze SCHMIDT, née à Gardelegen, Allemagne, le 8 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Nomination en tant que commissaire de la Société, pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2017 de:

Monsieur Jonathan MURPHY, né à Dublin, Irlande le 9 février, 1984 demeurant professionnellement à 207 Sloane Street, 2nd Floor, Londres, SW1X 9QX, Royaume Uni.

4. Le siège social de la Société est établi au L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes en vertu de deux procurations, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Aussi, à la demande des parties susmentionnées, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons apposé notre signature à Howald, à la date indiquée au début du présent document.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 avril 2016. Relation GAC/2016/2712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016092298/794.

(160060943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and sixteenth, on sixth day of April.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, acting as replacement of her prevented colleague Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MITOTECH S.A., with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.129 (the Company), incorporated on October 29th, 2009, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 30th, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2331.

The meeting is chaired by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert (the Chairman) which is also appointed as secretary (the Secretary).

The meeting appoints Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting (the Bureau).

The sole shareholder represented at the meeting and the number of shares he hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxy-holder of the sole shareholder represented at the meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the sole shareholder represented at the present meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that one million one hundred fifty-five thousand six hundred twenty seven (1,155,627) shares with a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Decision to increase of the share capital by an amount of seven hundred thousand US dollars (USD 700,000.-), so as to raise it from its current amount eleven million five hundred fifty-six thousand two hundred seventy US dollars (USD 11,556,270.-) up to twelve million two hundred fifty six thousand two hundred seventy US dollars (USD 12,256,270.-) by the creation, the issue and the subscription of seventy thousand (70,000) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.00.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the “New Shares”); Subscription and payment by the Sole Shareholder of the Company.

2. Amendment of the article 6, first paragraph, of the Articles of Incorporation to be read as follows: “Art. 6 (first paragraph) The corporate capital is fixed at twelve million two hundred fifty six thousand two hundred seventy US dollars (USD 12,256,270.-) divided into one million two hundred twenty five thousand six hundred twenty seven (1,225,627) shares of ten US dollars (USD 10.00) each.”

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting takes the following resolutions as follows:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand US dollars (USD 700,000.-), so as to raise it from its current amount eleven million five hundred fifty-six thousand two hundred seventy US dollars (USD 11,556,270.-) up to twelve million two hundred fifty six thousand two hundred seventy US dollars (USD 12,256,270.-) by the creation, the issue and the subscription of seventy thousand (70,000) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.00.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the “New Shares”).

Subscription and payment

The New Shares have been subscribed and fully paid-up by the Sole Shareholder by contribution in cash at a rate of forty-five forty-three point percentage (45.43%), so the amount of three hundred eighteen thousand US dollars (USD 318,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The issued shares are and will remain registered until they are fully paid-up.

Second resolution

The general meeting resolves to amend the Article 6 (first paragraph) of the Company’s Articles of Association as follows:

“ **Art. 6. (First paragraph).** The corporate capital is fixed at twelve million two hundred fifty six thousand two hundred seventy US dollars (USD 12,256,270.-) divided into one million two hundred twenty five thousand six hundred twenty seven (1,225,627) shares of ten US dollars (USD 10.00) each.”

Third resolution

The general meeting resolved to confer all powers to the Board of Directors of the Company in order to make all the necessary amendments in the shareholders’ register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le six avril.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maitre Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la minute.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MITOTECH S.A., une société anonyme, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.129 (la Société) constituée le 29 octobre 2009 suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2331 du 30 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert (le Président), qui se nomme également en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'assemblée nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en tant que scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'assemblée (le Bureau).

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée restera également annexée aux présentes après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau qu'un million cent cinquante-cinq mille six cent vingt-sept (1.155.627) actions ayant une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent mille US Dollars (USD 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 11.556.270,-) à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix (USD 12.256.270,-) par la création de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»); Souscription et libération par l'actionnaire unique de la Société.

2. Modification de l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit: «Art. 6 (premier alinéa). Le capital social est fixé à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix (USD 12.256.270,-) divisé en un million deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-sept (1.225.627) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

3. Divers.

III. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent mille US Dollars (USD 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix US Dollars (USD 11.556.270,-) à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix (USD 12.256.270,-) par la création de soixante-dix mille (70.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites et libérées par l'actionnaire unique de la Société moyennant apport en numéraire à concurrence de quarante-cinq virgule quarante-trois pour cent (45,43 %), de sorte que le montant de trois cent dix-huit mille US Dollars (USD 318.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Les actions émises sont et resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

Deuxième résolution

L'assemblée générale modifie l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze millions deux cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix (USD 12.256.270,-) divisé en un million deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-sept (1.225.627) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société afin de modifier le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, J. KESSELER.

Enregistré à Diekirch A.C., le 08 avril 2016. Relation: DAC/2016/5311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092169/144.

(160061474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Jovial Learner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 204.510.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 1^{er} avril 2016 que l'associé unique de la Société a cédé toutes les 31.000 parts sociales détenues dans la Société à Eagle Intermediate Holdings Limited, une private limited company constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à One Fleet Place, Londres EC4M 7WS, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9817502.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092091/14.

(160061065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

K.F. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 20, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.656.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2016

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de KF Finance SA du 7, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg, au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte le changement de dénomination du Commissaire aux Comptes en AKTIV MANAGEMENT SA

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du Commissaire aux Comptes du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg.

Référence de publication: 2016092092/14.

(160061434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

ForVEI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 204.723.

—
In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered address at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B161412 with a share capital of EUR 120,000.-, represented by Ms. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 26 February 2016 (the "Sole Shareholder");

Foresight European Solar 2 LTD, a private limited company organized under the laws of Jersey, having its registered address at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT and registered with the Jersey Registrar of Companies under number 102226,

represented by Ms. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 26 February 2016 (the “New Shareholder 1”); and

Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered address at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B154739 with a share capital of EUR 45,000.-,

represented by Ms. Sofia Afonso-da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a power of attorney given on 26 February 2016 (the “New Shareholder 2” and, together with the New Shareholder 1, the “New Shareholders”).

Which powers of attorney shall be signed *ne varietur* by the proxyholder of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of ForVEI Luxembourg Holding S.à r.l., established under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, dated 11 February 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to convert all of the current ordinary shares of the Company into 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class A shares and 417,793 (four hundred seventeen thousand seven hundred ninety-three) class B shares;

2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 107,500 (one hundred seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred twenty thousand euro);

3. Subscription to and payment for the share capital increase specified under items 2 above;

4. Decision to issue the following new classes of shares: 367,793 (three hundred sixty-seven thousand seven hundred ninety-three) class A shares, 782,207 (seven hundred eighty-two thousand two hundred seven) class B shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class C shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class D shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class E shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class F shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class G shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class H shares, 1,200,000 (one million two hundred thousand) class I shares and 1,200,000 (one million two hundred thousand) class J shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Amendment of articles 5.1, 5.2 and 16.2 of the articles of association of the Company;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company;

7. Renewal of the mandate of Castle Services S.à r.l. and Elizabeth Verwaltung S.à r.l., designation of such managers of the Company as category A Managers and appointment of Mr. Marco Claus and Ms. Angela Lippolis as category B Managers of the Company; and

8. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares of the Company into 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class A shares and 417,793 (four hundred seventeen thousand seven hundred ninety-three) class B shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), by an amount of EUR 107,500 (one hundred seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 120,000 (one hundred twenty thousand euro), represented by 12,000,000 (twelve million) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

The New Shareholder 1, prenamed, has subscribed to:

- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class A shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class B shares,

- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class C shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class D shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class E shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class F shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class G shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class H shares,
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class I shares, and
- 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class J shares.

The New Shareholder 2, prenamed, has subscribed to:

- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class A shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class B shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class C shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class D shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class E shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class F shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class G shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class H shares,
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class I shares, and
- 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class J shares.

The Sole Shareholder, prenamed, has subscribed to:

- 414,414 (four hundred fourteen thousand four hundred fourteen) class B shares
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class C shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class D shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class E shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class F shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class G shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class H shares,
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class I shares, and
- 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class J shares.

TOTAL: 10,750,000 shares ten million seven hundred fifty thousand shares

As a consequence of the share capital increase, the New Shareholder 1 holds 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class A shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class B shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class C shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class D shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class E shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class F shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class G shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class H shares, 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class I shares and 218,469 (two hundred eighteen thousand four hundred sixty-nine) class J shares.

As a consequence of the share capital increase, the New Shareholder 2 holds 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class A shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class B shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class C shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class D shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class E shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class F shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class G shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class H shares, 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class I shares and 149,324 (one hundred forty-nine thousand three hundred twenty-four) class J shares.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class A shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class B shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class C shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class D shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class E shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class F shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class G shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class H shares, 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class I shares and 832,207 (eight hundred thirty-two thousand two hundred seven) class J shares.

The shares have been fully paid up as follows:

The New Shareholder 1, prenamed, has declared to subscribe to 2,184,690 (two million one hundred eighty-four thousand six hundred ninety) shares which are paid up by way of a contribution in kind consisting of 100% shares in Foresight Italian Solar 2 S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered address at Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italy and registered with the Italian Registrar of Companies under number 06413820967 (“Foresight Italian Solar 2 S.r.l.”) having a nominal value of EUR 100,026.00 and representing the entire issued share capital of Foresight Italian Solar 2 S.r.l. (the “Shares 1”), of which the equivalent in value of EUR 21,846.90 has been allocated to the newly issued share capital (the “First Contribution in Kind”) whereas the equivalent of the remaining EUR 1,684,072.10 will be allocated, pro rata, to the share premium reserve accounts.

The New Shareholder 2, prenamed, has declared to subscribe to 1,493,240 (one million four hundred ninety-three thousand two hundred forty) shares which are paid up by way of (i) a contribution in kind consisting of 100% shares in in Foresight Italian Solar 3 S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered address at Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italy, and registered with the Italian Registrar of Companies under number 07099420965 (“Foresight Italian Solar 3 S.r.l.”) having a nominal value of EUR 10,000.00 and representing the entire issued share capital of Foresight Italian Solar 3 S.r.l. (the “Shares 2”) and (ii) a contribution in kind consisting of 100% shares in in Foresight Italian Solar 4 S.r.l., limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered address at Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italy and registered with the Italian Registrar of Companies under number 07215490967 (“Foresight Italian Solar 4 S.r.l.”) having a nominal value of EUR 10,000.00 and representing the entire issued share capital of Foresight Italian Solar 4 S.r.l. (the “Shares 3”), of which the equivalent in value of EUR 14,932.40 has been allocated to the newly issued share capital (the “Second Contribution in Kind”) whereas the equivalent of the remaining EUR 1,151,609.73 will be allocated, pro rata, to the share premium reserve accounts.

The Sole Shareholder, prenamed, has declared to subscribe to 7,072,070 (seven million seventy-two thousand seventy) shares which are paid up by way of a contribution in kind consisting of 31.58% shares in ForVEI S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered address at Via Fiori Oscuri 11, 20121 Milano, Italy and registered with the Italian Registrar of Companies under number 03680880246 (“ForVEI S.r.l.” and together with Foresight Italian Solar 2 S.r.l., Foresight Italian Solar 3 S.r.l. and Foresight Italian Solar 4 S.r.l., the “Contributed Companies”) having a nominal value of EUR 3,158.00 and representing 31.58% of the issued share capital of ForVEI S.r.l. (the “Shares 4”) of which the equivalent in value of EUR 70,720.70 has been allocated to the newly issued share capital (the “Third Contribution in Kind”) whereas the equivalent of the remaining EUR 8,149,294.97 will be allocated, pro rata, to the share premium reserve accounts.

Proofs of the existence and value of the First Contribution in Kind of the Second Contribution in Kind and of the Third Contribution in Kind have been given by delivery of eight certificates from the appearing parties, the Contributed Companies and the present and future managers of the Company respectively. The certificates shall be signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which they will be registered.

Third resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 120,000 (one hundred twenty thousand euro) represented by 12,000,000 (twelve million) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up,

- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class A shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class B shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class C shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class D shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class E shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class F shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class G shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class H shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class I shares;
- 1,200,000 (one million two hundred thousand) class J shares,

each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

Fourth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to introduce a new article 5.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 5.2.** Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the “Class A Share Premium Reserve Account”, the “Class B Share Premium Reserve Account”, the “Class C Share Premium Reserve Account”, the “Class D Share Premium Reserve Account”, the

“Class E Share Premium Reserve Account”, the “Class F Share Premium Reserve Account”, the “Class G Share Premium Reserve Account”, the “Class H Share Premium Reserve Account”, the “Class I Share Premium Reserve Account” and the “Class J Share Premium Reserve Account” of the Company, each a “Share Premium Reserve Account” and collectively the “Share Premium Reserve Accounts”) and the amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the shareholder(s) in accordance with Chapter V of the Articles.”

Therefore the current article 5.2 shall be renumbered as article 5.3.

Fifth resolution

As a consequence of previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 16.2 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 16.2.** The Share Premium Reserve Accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Reserve Accounts to the legal reserve account.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of JTC Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to renew the mandate of Castle Services S.à r.l. and Elizabeth Verwaltung S.à r.l. and designate such managers as category A Managers for an indefinite period.

The Sole Shareholder also resolves to appoint

- Mr. Marco Claus, born in Biella, Italy on 12 April 1960, residing professionally at 2/4, rue de Beck, L-1222 Luxembourg and

- Ms. Angela Lippolis, born in Bastogne, Belgium on 3 February 1972, residing professionally at 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg as category B Managers of the Company for an indefinite period.

Therefore, the managers of the Company are the following:

- Castle Services S.à r.l., category A Manager;
- Elizabeth Verwaltung S.à r.l., category A Manager;
- Mr. Marco Claus, category B Manager; and
- Ms. Angela Lippolis, category B Manager.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour de février,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Foresight VCT (Lux) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B161412 ayant un capital social de EUR120.000.-, représentée par ses gérants Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2016 (l'“Associé Unique”).

Foresight European Solar 2 LTD, une société régie par le droit de Jersey ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 102226, représentée par ses gérants Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2016 (le “Nouvel Associé 1”)

Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B154739 ayant un capital social de EUR45,000.-

représentée par ses gérants Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2016 (le "Nouvel Associé 2" et, ensemble avec le Nouvel Associé 1, les "Nouveaux Associés")

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de ForVEI Luxembourg Holding S.à r.l. (la "Société"), société de droit luxembourgeois constituée selon acte de Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange du 11 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de toutes les parts sociales ordinaires actuelles de la Société en 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie A et 417,793 (quatre cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-treize) parts sociales de catégorie B;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros) par un montant de EUR 107,500 (cent sept mille cinq cents euros) pour le porter au montant de EUR 120,000 (cent vingt mille euros);

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société citée sous le point 2 ci-dessus;

4. Emission des nouvelles parts sociales suivantes: 367,793 (trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-treize) parts sociales de catégorie A, 782,207 (sept cent quatre-vingt-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie B, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie C, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie D, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie E, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie F, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie G, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie H, 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie I et 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune;

5. Modification des articles 5.1, 5.2 et 16.2 des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, délégation de pouvoir et autorisation donnée à chaque gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, pour procéder, par sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts émises dans le registre des associés de la Société;

7. Renouvellement du mandat de Castle Services S.à r.l. et Elizabeth Verwaltung S.à r.l., désignation de ces gérants de la Société comme Gérants de catégorie B et nomination de Monsieur Marco Claus et Madame Angela Lippolis comme gérants de catégorie B de la Société; et

8. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires existantes de la Société en 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie A et 417,793 (quatre cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-treize) parts sociales de catégorie B

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), par un montant de EUR 107,500 (cent sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 120,000 (cent vingt mille euros), représenté par 12,000,000 (douze millions) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Souscription et libération

Le Nouvel Associé 1 prénommé, a souscrit à:

- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie B;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie C;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie D;

- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie E;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie F;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie G;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie H;
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie I; et
- 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie J.

Le Nouvel Associé 2 prénommé, a souscrit à:

- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie A;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie B;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie D;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie E;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie F;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie G;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie H;
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie I; et
- 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie J.

L'Associé Unique prénommé, a souscrit à

- 414,414 (quatre cent quatorze mille quatre cent quatorze) parts sociales de catégorie B;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie C;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie D;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie E;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie F;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie G;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie H;
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie I; et
- 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de catégorie J.

TOTAL: 10,750,000 parts sociales dix millions sept cent cinquante mille parts sociales

Suite à cette augmentation de capital, le Nouvel Associé 1 détient 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe A, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe B, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe C, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe D, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe E, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe F, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe G, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe H, 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe I et 218,469 (deux cent dix-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe J.

Suite à cette augmentation de capital, le Nouvel Associé 2 détient 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe A, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe B, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe C, 6149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe D, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe E, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe F, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe G, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe H, 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe I et 149,324 (cent quarante-neuf mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de classe J.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe A, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe B, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe C, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe D, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe E, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe F, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe G, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe H, 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe I et 832,207 (huit cent trente-deux mille deux cent sept) parts sociales de classe J.

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

Le Nouvel Associé 1, prénommé, a déclaré souscrire à 2,184,690 (deux millions cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts Sociales qui sont libérées par le biais (i) d'un apport en nature consistant en 100% des parts sociales dans Foresight Italian Solar 2 S.r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Italien ayant son siège social

au Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés Italien sous le numéro 06413820967 (“Foresight Italian Solar 2 S.r.l.”) ayant une valeur nominale de EUR 100,026.00 et représentant l'intégralité du capital social libéré de Foresight Italian Solar 2 S.r.l. (les “Parts Sociales 1”), dont l'équivalent d'une valeur de EUR 21,846.90 a été alloué au capital nouvellement émis (le “Premier Apport en Nature”) alors que l'équivalent du restant EUR 1,684,072.10 sera affecté, au prorata, aux comptes de réserve de prime d'émission.

Le Nouvel Associé 2, prénommé, a déclaré souscrire à 1,493,240 (un million quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent quarante) parts Sociales qui sont libérées par le biais d'un apport en nature consistant en 100% des parts sociales dans Foresight Italian Solar 3 S.r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Italien ayant son siège social au Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés Italien sous le numéro 07099420965 (“Foresight Italian Solar 3 S.r.l.”) ayant une valeur nominale de EUR 10,000.00 et représentant l'intégralité du capital social libéré de Foresight Italian Solar 3 S.r.l. (les “Parts Sociales 2”) et (ii) d'un apport en nature consistant en 100% des parts sociales dans Foresight Italian Solar 4 S.r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Italien ayant son siège social au Corso di Porta Vittoria 9, 20122 Milano, Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés Italien sous le numéro 07215490967 (“Foresight Italian Solar 4 S.r.l.”) ayant une valeur nominale de EUR 10,000.00 et représentant l'intégralité du capital social libéré de Foresight Italian Solar 4 S.r.l. (les “Parts Sociales 3”), dont l'équivalent d'une valeur de EUR 14,932.40 a été alloué au capital nouvellement émis (le “Second Apport en Nature”) alors que l'équivalent du restant EUR 1,151,609.73 sera affecté, au prorata, aux comptes de réserve de prime d'émission.

L'Associé Unique, prénommé, a déclaré souscrire à 7,072,070 (sept millions soixante-douze mille soixante-dix) parts Sociales qui sont libérées par le biais d'un apport en nature consistant en 31.58% des parts sociales dans ForVEI S.r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon le droit Italien ayant son siège social à Via Fiori Oscuri 11, 20121 Milano, Italie et immatriculée auprès du Registre des Sociétés Italien sous le numéro 03680880246 (“ForVEI S.r.l.” et ensemble avec Foresight Italian Solar 2 S.r.l., Foresight Italian Solar 3 S.r.l. and Foresight Italian Solar 4 S.r.l., les “Sociétés ayant Contribuées”) ayant une valeur nominale de EUR 3,158.00 et représentant 31.58% du capital social libéré de ForVEI S.r.l. (les “Parts Sociales 4”), dont l'équivalent d'une valeur de EUR 70,720.70 a été alloué au capital nouvellement émis (le “Troisième Apport en Nature”) alors que l'équivalent du restant EUR 8,149,294.97 sera affecté, au prorata, aux comptes de réserve de prime d'émission.

Les preuves de l'existence et de la valeur du Premier Apport en Nature du Second Apport en Nature et du Troisième Apport en Nature ont été fournies par la délivrance de huit certificats respectivement des parties comparantes, les Sociétés ayant Contribuées et des gérants présents et futures de le Société. Les certificats seront signés et validés par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 120,000 (cent vingt mille euros) représenté par 12,000,000 (douze millions) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

- 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie A;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie B;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie C;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie D;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie E;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie F;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie G;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie H;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie I;
 - 1,200,000 (un million deux cent mille) parts sociales de catégorie J,
- chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.”

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 5.2 aux statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.2.** Toute prime d'émission payée en vertu des parts sociales d'une catégorie quelconque devra être allouée à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie A”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie B”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie C”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie D”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie E”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie F”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie G”, le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie H”, le “Compte de Réserve de Prime

d'Emission de Catégorie I” et le “Compte de Réserve de Prime d'Emission de Catégorie J” de la Société, chacun un “Compte de Réserve de Prime d'Emission” et ensemble les “Comptes de Réserve de Prime d'Emission”) et le montant de chaque compte de prime d'émission de réserve pourra être utilisé pour payer les parts sociales de la catégorie respective, que la Société pourra racheter de ces associés, afin de compenser toute perte réalisée, de les distribuer aux associés ou d'affecter une réserve légale, à la discrétion du/des associé(s), en accord avec le Chapitre V des Statuts.”

L'article 5.2 existant deviendra l'article 5.3.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 16.2 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16.2.** Le Compte de Réserve de Prime d'Émission est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter au Compte de Réserve de Prime d'Émission tout ou partie de la prime d'émission.”

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de JTC Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de renouveler les mandats de Castle Services S.à r.l. et Elizabeth Verwaltung S.à r.l. et de leur attribuer le titre de Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide en outre de nommer

- Monsieur Marco Claus, né à Biella, Italie le 12 avril 1960, demeurant professionnellement à 2/4, rue de Beck, L-1222 Luxembourg et

- Madame Angela Lippolis, née à Bastogne, Belgique le 3 février 1972, demeurant professionnellement à 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, les gérants de la Société sont les suivants:

- Castle Services S.à r.l., Gérant de catégorie A;
- Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Gérant de catégorie A;
- Monsieur Marco Claus, gérant de catégorie B;
- Madame Angela Lippolis, gérant de catégorie B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2016. Relation: EAC/2016/5853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083542/446.

(160050530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Junglinster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.155.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 17 mars 2016

Le siège social de la société Junglinster S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporée au Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.155 a été transféré du 5c, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 avril 2016.
Pour avis sincère et conforme
Pour Junglinster S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016092088/16.

(160061465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 46.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092089/10.

(160061141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

K&D Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.439.

EXTRAIT

L'Associé unique Y.K.L. HOLDING S.A. a transféré la totalité des parts sociales de la Société, soit cent vingt-cinq (125) parts à STERNER ASSOCIATES INC., inscrite auprès du Registre des Sociétés de la République du Panama sous le numéro 694786, ayant son siège social à Mossfon Building, 54th East Street, 2nd floor Panama, République de Panama avec effet au 5 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092093/13.

(160060852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Rowan Rigs S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lionfish Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 186.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 février 2016.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016092258/13.

(160061223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Reconsult III Mainz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Reconsultholding S.à r.l.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 196.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092252/9.

(160061350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Joja Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10b, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092090/9.

(160060806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

K&F Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.172.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092094/9.

(160061194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Logicor (River) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.848.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092118/9.

(160060774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Logicor (River) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.562.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092119/9.

(160060775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Stavos Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016092310/9.

(160061245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2016.
